



APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT 2018

Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau

DÉPÔT DES DOSSIERS **JUSQU'AU 30 AVRIL 2018**

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'encourager des projets ayant trait au développement de filières sans ou à bas niveau d'intrants :

- soutien aux changements de systèmes agricoles avec mise en place de nouvelles productions respectueuses de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire
- création ou consolidation de filières de productions sans ou à bas niveau d'impact, en jouant sur les débouchés ou les investissements amont/aval de la production
- développement d'une marque de territoire ou d'un label "mention d'intérêt", permettant la valorisation économique des produits agricoles favorables aux enjeux "eau" du territoire

Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau

POUR QUI ?

- collectivités (communes ou communautés de communes, syndicat d'eau, parc naturel...)
- collectifs d'agriculteurs (CUMA, GIEE...)
- acteurs des filières économiques (coopératives, négoce, industries concernés par les productions à bas niveau d'impact, centres de gestion...)
- organismes de développement de l'agriculture ou de la forêt (chambres consulaires, instituts techniques...)
- associations...

POUR QUELS PROJETS ?

- des projets portant sur **les filières sans ou à bas niveau d'impact sur la ressource en eau**, soit les systèmes herbagers, l'agriculture biologique et autres cultures sans intrant ou à bas niveau d'impact (luzerne, miscanthus, taillis à courte ou très courte rotation, chanvre et sainfoin)
- **en lien avec les zones à enjeux "eau"** (aires d'alimentation en eau des captages dégradés ou à préserver, bassins versants fortement impactés par les pollutions agricoles, milieux humides, zones à enjeux érosion...)
- **projets d'études** (étude de faisabilité technique, étude de marché...) **et d'animation** (action de promotion visant le développement de débouchés locaux ou la mise en place d'une marque de territoire ou d'un label "mention d'intérêt"...) pour le développement de projets de filières en lien avec la protection de la ressource en eau ou des milieux humides et **les investissements** rendus nécessaires à la concrétisation du projet global (ateliers de transformation collectifs, local de stockage et de conditionnement, circuit de distribution...)

POUR QUELLES AIDES ?

La Région Grand Est et les agences de l'eau pourront apporter selon le type de projet, **une aide allant de 50 à 100% du coût pour les collectivités et associations et une aide allant de 40 à 60% pour les acteurs économiques.**

COMMENT FAIRE ?

Le dossier de candidature est à adresser avant le 30 avril 2018 prioritairement par mel à :

amifilières@grandest.fr

(avec utilisation d'un lien de téléchargement pour les gros fichiers)

Le dossier pourra également être adressé par courrier postal accompagné d'une copie informatique au :

**Secrétariat de l'AMI
"soutien aux filières
favorables à la
ressource en eau"**

**Région Grand Est
Maison de la Région
Place Gabriel Hocquard
CS 81007
57036 Metz Cedex 01**



DES ENJEUX FORTS...

La Région et les agences de l'eau ont souhaité mettre en synergie leurs moyens financiers pour optimiser la mise en œuvre d'actions efficaces et pérennes sur le territoire régional garantissant la protection de la ressource en eau, en ciblant plusieurs axes de priorités :

- la restauration et/ou la préservation de la qualité des ressources en eau
- la préservation des milieux humides
- la gestion des problématiques de crues et/ou de débits d'étiage
- la gestion des coulées de boues
- la lutte contre le réchauffement climatique

...ET DES OBJECTIFS PARTAGÉS

- accompagner les projets de territoires prenant en compte la protection globale de la ressource en eau, c'est-à-dire des projets collectifs liés à un territoire prenant en compte l'ensemble des enjeux cités ci-dessus
- soutenir les changements de systèmes agricoles et la pérennisation de ces changements afin de réduire les transferts d'azote et/ou de produits phytosanitaires dans le milieu naturel
- favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projet autour de la création ou de la consolidation de filières de production à bas niveau d'impact sur la ressource en eau
- encourager la transformation et la mise sur le marché de produits agricoles "favorables à l'eau"



CALENDRIER

Jusqu'au 30 avril 2018 :
dépôt des dossiers

De mai à août 2018 :
sélection des projets

A partir de septembre :
**décision d'attribution
des aides par les
financeurs**





Retrouvez tous les documents de cet appel à manifestation d'intérêt (règlement d'intervention, formulaire de dépôt de candidature) sur les sites internet de chacun des partenaires :

www.grandest.fr

www.eau-rhin-meuse.fr

www.eau-seine-normandie.fr

www.eaurmc.fr

Et pour toute demande de renseignement :
amifilieres@grandest.fr

Cette plaquette n'a pas de valeur contractuelle, seul le cahier des charges est contractuel.

CONTACTS

Région Grand Est

Valérie VAGNEUR 03 87 61 68 68 / Stéphanie GRIES 03 87 33 64 07

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Delphine BERGER 03 87 34 48 84

Agence de l'eau Seine-Normandie

Anne-Louise GUILMAIN 03 26 66 25 78

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Stéphane DE WEVER 04 26 22 31 78

